

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°6

Date de Publication
2 - MARS 2023
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
2 - MARS 2023
Date de la convocation
20 février 2023

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs :

Mme LABI-MALAKIAN à Mme MATEO
M. BOYER à Mme FIGARELLA
M. MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Monsieur DE SOUSA a été élu secrétaire

Objet : Dénomination d'une voie nouvelle.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que dans le cadre du projet de logements locatifs sociaux en cours de réalisation par le bailleur Erilia au Mussuguet, il convient de nommer la future voie qui prend naissance depuis la route de Carnoux.

En effet, cette dénomination est nécessaire en vue d'attribuer une adresse postale à cette future résidence qui sera dénommée « Les Collines ».

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'attribuer à la nouvelle voie desservant la future résidence Les Collines, le nom de « chemin des oiseaux ».
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette dénomination.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 27 février 2023.

Le Maire,
Danielle MILON

